



FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Plan de zonage au 1/5000
28.07.23

Déclaration de projet valant mise en compatibilité

- Ua : Zone urbaine à typologie urbaine ancienne avec sous secteur Uac
- Ub : Zone urbaine périphérique
- Uh : Zone urbaine de gestion de l'habitat
- Ue : Zone à vocation déquipements d'intérêts collectifs
- Ui : Zone dédiée aux activités économiques avec sous secteur Uic

- AUa : Zone A Urbaniser ouverte à l'urbanisation
- 1AU : Zone A Urbaniser fermée à l'urbanisation

- N : Zone naturelle
- NL : Zone naturelle dédiée aux équipements
- Np : Zone naturelle d'intérêt patrimoniale
- Nj : Zone naturelle dédiée aux jardins familiaux
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole inconstructible
- Ah : Zone agricole de gestion des habitations

- Elements remarquables protégés au titre des articles L.151-19 et 23 du code de l'urbanisme.
Boisements, parcs et arbres isolés
- Haies protégées au titre des articles L.151-19 et 23 du code de l'urbanisme.
- Zone humide protégée au titre des éléments remarquables écologiques (L.151-23 du CU)
- Corridor écologique protégé au titre des éléments remarquables écologiques (L.151-23 du CU)
- Bâti remarquable protégé au titre des articles L.151-19 du code de l'urbanisme.

- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Servitude de projet

- Canalisation de gaz
- Zones de danger (distance de part et d'autre de la canalisation de gaz) :
45 mètres (SUP 1) 5 mètres (SUP 2 et SUP 3)

- Risques géologique moyen (type 2)
- Risques géologique faible (type 3)
- Zones inondable (PPRI) rouge
- Zones inondable (PPRI) bleue
- Zones inondable (PPRI) verte

Nom	Destination	Hauteur	Largeur en mètres	Extimité
V17	Élargissement de la route de la Triche	Coexistence	8 m	
V17	Élargissement de la route de la Triche	Coexistence	8 m	
V18	Élargissement de la route de la Triche	Coexistence	8 m	
V18	Élargissement de la route de la Triche	Coexistence	8 m	
V16	Élargissement de la route de la Croix Saint-Vincent	Coexistence	8 m	
V17	Élargissement du chemin de la Croix Saint-Vincent	Coexistence	8 m	
V8	Élargissement des deux côtés du chemin de la Croix Saint-Vincent	Coexistence	8 m	
ER1	Régularisation du cheminement à compte d'accompagnement et voies	Coexistence	3300 m ²	
ER2	Supprimé par la modification amplifiée n° 1			
ER3	Basin de rétention	Coexistence	7000 m ²	
ER4	Chemin piéton de liaison entre l'école et la salle polyvalente	Coexistence	8m	
ER5	Entassement TER	SAISIE	5750 m ²	
ER6	Supprimé par la modification amplifiée n° 1			
ER7	Liaison RD365 - A89	Département	6400 m ²	

Autres informations

- Bande d'un constructibilité (article L. 111-6 du code de l'urbanisme). Sauf exceptions (article L. 111-7 du code de l'urbanisme).
- Secteur de nuisances sonores liées aux infrastructures de transport terrestre (se référer à l'arrêté préfectoral présenté en pièce annexe du PLU).

Cadastre DGFIP 2023.
Fond de plan Openstreetmaps

